

Les Journées européennes du patrimoine en six questions

Dernière modification : 11 septembre 2023

🕒 4 minutes

Par : [La Rédaction](#)

La 40e édition des Journées européennes du patrimoine se déroule du 16 au 17 septembre 2023. Cet événement est l'occasion de découvrir les lieux et monuments historiques ou institutionnels. Retour en six questions sur ces journées.

En quoi consistent ces Journées ?

Dès l'origine, la vocation des JEP est d'**ouvrir au public des lieux d'ordinaires peu accessibles**. Pendant deux jours, les visiteurs peuvent découvrir gratuitement ou à un tarif préférentiel des lieux de pouvoir, monuments emblématiques nationaux, châteaux, patrimoines ruraux, jardins historiques, édifices religieux ou encore sites industriels par exemple.

Depuis quand les célèbre-t-on ?

Les Journées du patrimoine sont une **création française**. La première édition a eu lieu il y a 39 ans, en **1984**, à l'initiative de Jack Lang, alors ministre de la culture. À sa création, cet événement se déroulait sur une unique journée, le 3^e dimanche de septembre.

Et en Europe ?

Dès 1985, ces Journées sont devenues un événement européen sous l'impulsion du Conseil de l'Europe. En **1999**, l'**Union européenne s'associe à cette manifestation** qui sera rebaptisée "*Journées européennes du patrimoine*" à partir de 2000.

Les Journées européennes du patrimoine 2023 portent cette année sur le thème du patrimoine vivant (pratiques, connaissances et compétences transmises d'une génération à l'autre jusqu'à aujourd'hui).

Ces Journées sont organisées par les pays signataires de la Convention culturelle européenne .

Plus de 70 000 événements sont organisés à cette occasion à travers toute l'Europe avec 20 millions de visiteurs attendus.

Y-a-t-il un programme imposé ?

Chaque année, des événements nationaux et régionaux sont organisés autour d'un thème particulier qui varie, dans chaque pays, d'une année à l'autre avec un mot d'ordre en commun : mettre en valeur la dimension européenne.

En France, les thèmes retenus pour l'édition nationale en 2023 sont à la fois le **patrimoine du vivant** et le **patrimoine du sport**.

Le patrimoine vivant peut concerner des chants, des danses, des rituels, des fêtes ou encore, par exemple, des savoir-faire en lien avec l'artisanat traditionnel ou les connaissances sur la nature et l'univers.

Quant au patrimoine du sport, il est mis en valeur cette année plus particulièrement dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Cette 40^e édition des JEP sera donc orientée vers ces thématiques afin de mettre en valeur plus particulièrement dans les différentes régions des sites comme, par exemple, l'ancienne piscine Art déco de Roubaix transformée en musée d'art et d'industrie.

Combien de visiteurs en France ?

Sous la thématique du patrimoine durable, l'**édition 2022** des JDP avait réuni **plus de huit millions de personnes autour de 25 000 événements répartis sur près de 16 000 sites**. Avant le Covid-19, la fréquentation des Journées européennes du patrimoine était estimée à 12 millions de visiteurs.

Quel est le lien avec la mission patrimoine ?

Depuis 2017, la Française des jeux est associée à la **sauvegarde du patrimoine** à travers la création d'un **loto du patrimoine** qui a pour vocation de **rassembler des fonds** pour **soutenir des projets de réhabilitation**.

Ces projets sont sélectionnés par la Fondation du patrimoine avec le concours du ministère de la culture.

Depuis le début du loto du patrimoine, plus de 125 millions d'euros ont été générés (plus de 26 millions en 2022) ce qui a permis de soutenir plus de 500 sites en péril.

En 2023, 100 projets départementaux de la mission patrimoine 2023 ont été retenus en métropole et outre-mer pour bénéficier de la cagnotte du loto du patrimoine.

Ces projets ont été retenus en fonction des critères suivants :

- leur intérêt patrimonial et culturel ;
- l'état de péril du patrimoine ;
- la maturité du projet ;
- l'impact sur le territoire et le projet de valorisation.

Parmi les 100 projets lauréats, cette année, 84% sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants. Les projets soutenus concernent des édifices religieux (25%), des châteaux (25%) mais aussi des maisons anciennes, des sites industriels ou artisanaux, des édifices ruraux ou militaires ou encore des parcs et jardins....